



Club des Amateurs de Teckels

Association des éleveurs,
utilisateurs et amateurs de la race,
affiliée à la Centrale
Canine pour l'amélioration des
races de chiens en France,
reconnue d'utilité publique.

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU COMITE N°7 DU 23/05/2025 EN VISIOCONFÉRENCE

Présents :

- Mesdames Sophie Santi-Martella, Florence Fouret, Florence Jenty, Colette Daudier,
 - Messieurs, Daniel Costes, Patrick Mestadier, Michel Mercier et Roland Frey, Jacques Daudier
- Sont excusés pour raison professionnelle, Clara Baron et Sébastien Quimbre

Début de réunion : 20h05

1- Validation du compte rendu n° 6

Après modification du compte suite à la demande de certains membres du comité, celui-ci est mis au vote. M. Mercier revient sur le point 9 non conforme d'après lui.

Mme Florence Fouret lui demande de préciser les corrections à revoir. Il en ressort une erreur de terme employé dans le titre du paragraphe élément modifié de suite.

La Présidente annonce avoir discuté avec le Docteur Courtin dans la journée sur la distinction entre ce qui était de l'ordre de l'inscription et de la confirmation.

Une réflexion est à faire sur le devenir des poils longs issus des poils ras surtout au niveau de la confirmation car les juges n'iront pas vérifier les origines de naissance.

M. Mercier précise que cette discussion devra se faire en présence de la SCC comme pour l'ADN. Tout teckel poil ras non testé au niveau du poil sera considéré comme n'ayant pas le « pass » nécessaire pour reproduire.

M. Mercier précise que ce sont les géniteurs poil ras qui doivent être testés afin de s'assurer qu'ils ne sont pas porteurs poil long.

Si deux géniteurs poil ras sont porteurs poil long ils produiront entre 25 et 75 % de poil long.

M. Mercier préconise que le club définisse une date à partir de laquelle tous les géniteurs poils ras devront être testés au niveau du poil afin d'éviter les mariages de 2 géniteurs porteurs poil long.

L'objectif de ce test sur les géniteurs est au long terme de ne plus avoir de chiot poil long issu de poil ras.

M. Mercier apporte la précision suivante sur ce qu'il souhaiterait que le club mette en place :

« C'est-à-dire que si quelqu'un veut inscrire un chien poil long issu de poil ras, il le pourra dans la mesure où les deux géniteurs ont été testés avant et que le test de compatibilité de parenté du chiot ait été réalisé avant la demande d'inscription.

Pour avoir l'autorisation de faire le mariage, il faudrait qu'un des deux géniteurs soit sain (non porteur) ou que les deux soient sains. Forcément, il y aura une discussion avec la Centrale Canine pour savoir comment mettre cela en œuvre, mais à mon avis, cela devrait être fait relativement facilement. C'est de dire que deux géniteurs poil ras porteurs du poil long ne pourront plus reproduire ensemble. A ce moment-là, la production ne sera pas inscriptible. Dans ce cas, il n'y aura plus de problèmes de confirmation puisqu'ils ne seront pas inscrits. »

M. Mestadier demande si cela ne risque pas de mettre en dehors beaucoup d'éleveurs qui ne voudront pas faire ces tests et qui diront tant pis ?

M. Mercier répond qu'il faut savoir si les éleveurs, qui se disent éleveurs, sont là pour faire de l'élevage ou de la production.

Et s'ils sont éleveurs, ils sont là pour améliorer la race.

La Présidente s'interroge s'il n'y a pas un risque de diminuer le cheptel actuel.

M. Mercier souligne qu'avec toutes les importations qu'il y a, où il se marie tout et n'importe quoi en même temps, cela évitera de foutre de la "merde" chez nous. Le problème étant déjà bien ancré en France, il est important de mettre des barrières. D'autres pays l'ont fait et cela fonctionne.

La Présidente consent que ce procédé permettrait d'éradiquer le problème mais le fait d'imposer ne va-t-il pas avoir un impact sur le nombre de géniteurs. Elle demande si on connaît les statistiques de porteurs poils longs.

La réponse est non

M. Mercier constate par le biais des expositions à laquelle il participe, qu'il y a 30 à 40 % de teckels tous poils confondus hors communauté européenne. Il est rappelé que dans ces pays les mariages poils ras et poil long sont autorisés avec donc potentiellement 30 à 40 % du cheptel « pourri ».

M. Frey précise que lors d'une exposition à l'étranger, des excellents ont été donnés à des teckels non reconnus. Le fait de faire cela va forcément pousser des gens néophytes à acquérir ces chiots car les parents auront eu une coupe. Il explique qu'il serait aussi important de remonter les infos auprès de la centrale canine pour que les juges soient recadrés en accord avec la WUT et la FCI.

M. Mercier reprend la parole ; et précise que dans la mesure où le poil long issu de poil ras est inscriptible pour l'instant et que dans le futur si on fait ce qu'il préconise, il ne devrait plus en sortir. Si on en sort, deux choses :

- fausse déclaration de l'éleveur notamment au niveau des dates car les géniteurs devront être testés bien avant la saillie et que le club ne donne aucune dérogation.

M. Mestadier demande si le test est accessible à tous. M. Mercier confirme que le tarif est abordable à 48 € quand on fait partie d'un club de race.

Mme Fouret demande à ce que M. Mercier lui envoie la correction souhaitée. Le compte rendu a depuis été repris pour correspondre à ce que Mercier voulait exprimer.

2 - Bilan de l'exercice 2023, de l'exercice 2024

La Présidente présente les tableaux bilans envoyés au préalable aux membres du comité.

M. Frey demande un éclaircissement sur les comptes des délégations et notamment sur les transferts d'argent des délégations. La Présidente lui montre les transferts par délégation.

M. Costes demande si les censeurs ont bien accès à l'ensemble des documents, ce que confirme la Présidente. Suite à la publication de la Newsletter sur l'appel pour les aides à la comptabilité, deux personnes se sont proposées.

La Présidente précise que la Trésorière peut compter aussi sur M. Baverel

M. Daudier prend la parole pour dire qu'il manque des éléments dans le bilan:

- les comptes des délégations
- Les immobilisations du club et des délégations.
- Les stocks sur les reventes du club aux délégations
- Les intérêts de banque
- le bilan de la boutique du club

M. Daudier signale que les délégations ont un budget annuel supérieur à celui du club.

Mme Jenty et Mme Fouret s'étonnent de l'existence d'une boutique nationale.

M. Daudier précise que le club achète et revend du matériel type rosette aux délégations.

M. Daudier précise que pour 2024 l'achat des rosettes revendues à la délégation Auvergne n'apparaît pas.

La Présidente retrouve bien les factures de ces rosettes et constate que cela est bien sur le compte national.

A titre d'exception 2024, c'est la délégation AUVERGNE qui a supporté les dépenses entières de la Nationale d'Elevage, et les rosettes achetées préalablement aux démissions qui ont laissé le club sans quorum, n' a pas permis le rapprochement comptable des rosettes et du budget NE.

M. Daudier demande où en est le terrain appartenant au CAT. M. Frey évoque le terrain à Sparbach.

Mme Fouret demande l'intérêt de ce terrain. C'était un terrain où se déroulait le BHFK.

M. Frey va se renseigner.

Mme Daudier laisse entendre qu'il est loué et qu'il y a des ruches.

M. Frey précise que le terrain est clôturé et est en friche.

M. Mestadier rappelle qu'il existe forcément un acte de propriété.

Mme Fouret demande à M. Frey s'il peut s'en occuper, il est d'accord pour gérer cette recherche.

M. Daudier revient sur le budget et notamment sur les frais d'avocat et explique qu'il y a une erreur d'écriture sur les charges engagées annuellement et les provisions sur charges à bien faire apparaître.

M. Daudier dit que dans cet état il ne valide pas le bilan

La Présidente lui rappelle qu'elle présente le bilan telle qu'elle l'a trouvé.

M. Daudier constate aussi l'absence de 2 factures envoyées par Mme Daudier. Ces factures ayant permis d'obtenir la nomination de Maître Bro en 2023 pour 3540 euros de frais d'avocat. (2 factures distinctes de 3000 € et 540€)

M. Costes interroge si toutes les factures d'avocats et procédures sont associées à un rapport d'avocat ou d'huissier, ce que lui confirme M. Mercier sauf une de 2023

M. et Mme Daudier confirment qu'il y a bien eu des rapports de Maître Bertolotto sur les factures de 9000 euros. Monsieur Daudier rappelle que M. Bertolotto avait préconisé de refaire des appels à candidature à tous. Si la commission des élections l'avait à ce moment-là, le club n'en serait pas là à ce jour.

Mme la présidente dit avoir étudié le dossier et lu tous les comptes rendus de Maître bertolotto et n'y avoir pas vu le fait de devoir refaire des appels à candidatures : elle a même validé a posteriori deux candidatures qui ne l'étaient pas initialement à savoir celle de M Daudier, et celle de M Dezard.

M. Mercier exprime sa gêne par rapport à la décision de nomination qui a été faite pour Maître Bertolotto car elle a été prise unilatéralement et sans quorum.

Mme La Présidente présente un compte rendu de comité où il est bien précisé que les membres du comité valident bien les frais de Maître Bertolotto.

Mme Daudier rappelle qu'elle passe toujours pour une voleuse, que l'argent qu'elle a donné ne lui a jamais été remboursé.

M. Daudier ajoute que les investissements faits par Mme Daudier de 3540 euros et tous les investissements en temps et en avocat ont été faits de son compte personnel à la demande du Président Balzer.

La Présidente précise que comme rien n'a été décidé ou acté par le comité, il n'y a aucune trace.

La Présidente rappelle qu'à ce jour on arrive avec un état des lieux avec bilan 2023 et 2024 et qu'il faut avancer avec cela. Si on peut arrêter de remettre l'huile sur le feu à droite et à gauche cela serait encore mieux car il faut une fin.

M. et Mme Daudier exigent que les 3540 euros apparaissent sur le bilan du club, M. Daudier ajoute qu'ils en feront cadeau au club s'il faut, il faut le mettre en don et veut le voir apparaître en "Don" sur le compte.

Florence FOURET propose de demander à M. Balzer de faire un courrier qui justifie ses propos.

La Présidente informe qu'elle fera le point sur les comptes des délégations, leur stock, leur immobilisation et la boutique nationale.

Mme Fouret relève que parfois les stocks ne sont pas à jour et il y a des différences entre ce qu'il y a de déclarer et le stock réel. On retrouve des produits de plus de 10 ans.

M. Daudier demande des compléments d'informations et notamment sur les mouvements sur des comptes de délégations et pour d'autres comptes "délégation" sans décision. Il estime que ce n'est pas à la trésorière de décider toute seule. Des transferts de compte à compte c'est de la cavalerie".

M. Daudier dit avoir découvert qu'en Alsace, la délégation organise des épreuves encaissées par la délégation ALSACE et quand elles sont annulées elles sont remboursées et payées par le club.

M. Frey signale un autre souci relevé à Saint MACAIRE sur une facture de 4 nuits d'hôtel facturées au lieu de 3 nuits. (S'interroge à qui a bénéficié cette 4ème nuit).

Mme Daudier redemande pour le coup de feu à la NE s'il faut la licence, M. Costes lui confirme que non.

M. Daudier informe qu'il risque d'avoir une augmentation de tarif d'assurance.

Il est rappelé, que comme venu en janvier, des devis seront effectués après les NE et WUT.

3 – Organisation de l'assemblée générale

Il est convenu que celle-ci aura lieu lors de la NE

Actuellement, il y a 150 inscriptions pour la NE et autant pour la WUT.

Mme Daudier demande pour les tests génétiques, la Présidente précise qu'il est très difficile de faire venir un vétérinaire.

Mme Daudier demande s'il y a possibilité de faire le test APR (plus dans les tests génomiques de le SCC)

Après quelques discussions sur les divers tests et les statistiques sur les tests génétiques, il est convenu que la Présidente fera un point ultérieurement

M. Costes rappelle que les tests faits par la SCC n'appartiennent pas aux propriétaires.

Mme Daudier émet le souhait d'intégrer M. Baverel au sein du comité pour aider à la trésorerie.

M. Daudier revient sur les frais kilométriques prévisionnels du comité La Présidente précise que dans la mesure où les membres du comité présentent des chiens, le comité ne prend pas en charge leur frais dans la globalité.

M. et Mme Daudier demandent si l'AG aura lieu pour réserver le train

Il est convenu que celle-ci se tiendra le vendredi 4 juillet 2025.

M. Mercier demande si la superficie de l'hippodrome a été revue. A la suite d'une erreur sur le devis, il lui a été confirmé que cela a bien été revu avec la secrétaire du site.

La Présidente remercie l'ensemble du comité

Fin de la réunion 21h36

La Présidente

Mme Sophie Santi

A handwritten signature in blue ink, reading "Sophie Santi", enclosed in a rectangular box with a double border.

La Secrétaire

Mme Florence Fouré

A handwritten signature in black ink, reading "Florence Fouré", enclosed in a rectangular box with a double border.